

Rapport Néo Terra 2026 portant sur l'année 2025, valant rapport Développement Durable de la Région Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière des 6 et 7 octobre 2026

Le CESER salue l'amélioration substantielle du rapport Néo Terra par rapport à l'édition précédente, notamment en matière de tableaux de bord de suivi de la feuille de route Néo Terra et de mise en cohérence de ce rapport avec les grands schémas et les différentes démarches d'évaluation des moyens consacrés aux transitions. Ce rapport témoigne d'une volonté d'amélioration constante d'une année sur l'autre.

L'Assemblée souhaite être associée à ce processus d'amélioration. La prise en compte de ses préconisations contribue à renforcer la qualité du rapport et montre ainsi la pertinence d'un regard extérieur sur ce rapport. Dans cette logique, le CESER formule des préconisations visant à améliorer la lisibilité pluriannuelle des moyens alloués à la mise en œuvre de la feuille de route Néo Terra et à renforcer la portée des tableaux de bord en matière de suivi des objectifs.

L'analyse détaillée de ces tableaux de bord permet de mieux rendre compte de l'état d'avancement des politiques régionales par rapport aux objectifs de la feuille de route. Ces rapports annuels gagneraient ainsi à être présentés le plus en amont possible du débat sur les orientations budgétaires.

À l'issue de l'analyse, le CESER questionne la formulation des objectifs de la feuille de route, la capacité de la Région à en assurer le suivi et sa capacité à les atteindre, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint.

Dans un tel contexte, le suivi des politiques régionales semble crucial. Le CESER réitère donc la proposition visant à réaliser deux documents distincts : un document de valorisation et un document de suivi valant rapport de développement durable, davantage technique et opérationnel.

Le rapport de développement durable répond à une obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants de présenter « préalablement aux débats sur le projet de budget » un « rapport sur l'impact sur le développement durable de l'organisation et des modalités de fonctionnement de la collectivité territoriale, ainsi que sur les politiques qu'elle mène, en cette matière, sur son territoire et sur les orientations et programmes de nature à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable » (art. L1612-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)¹.

¹ Conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 » (ancien article D4311-5 abrogé par décret en 2025, désormais l'article L1612-23 créé par l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 - art. 1).

Ce rapport a pour objectif de « dresser un bilan des actions menées et/ou accompagnées par la Région et envisager des pistes d'amélioration », pour « contribuer au débat des orientations budgétaires et aider à la décision »².

La Région Nouvelle-Aquitaine a fait le choix de présenter ce rapport sous la forme d'un bilan de la feuille de route Néo Terra, qui fixe les ambitions et objectifs régionaux à l'horizon 2030 en matière de transition sociale, économique et environnementale. Adoptée en 2019, cette feuille de route a été modifiée en 2023 afin de mieux intégrer la prise en compte des enjeux sociaux, sanitaires et d'adaptation au changement climatique.

Une amélioration substantielle du rapport, en cohérence avec les préconisations du CESER

1. La mise en place d'un tableau de bord de pilotage de la feuille de route Néo Terra

Le CESER salue les nombreuses améliorations apportées cette année en matière d'indicateurs de suivi. Chaque ambition fait désormais l'objet d'un suivi à l'aide d'un tableau de bord. Ces tableaux de bord présentent une introduction, rappelant les tendances nationales et régionales et les faits marquants de l'année 2025, et une synthèse de l'avancement de chaque objectif de l'ambition concernée, en se fondant sur divers indicateurs et leur évolution depuis 2019, date de lancement de Néo Terra.

Conformément aux préconisations du CESER formulées en 2025³, la présentation de ces tableaux de bord comporte désormais :

- une déclinaison par objectif, et non pas seulement par grandes ambitions de la feuille de route ;
- le rappel des objectifs chiffrés et orientations stratégiques fixés par la feuille de route Néo Terra ;
- une explication de la trajectoire des indicateurs présentés ;
- une distinction entre les indicateurs de suivi et les indicateurs de contexte, « qui ne sont pas spécifiquement ou fortement corrélés à l'action de la Région » (p. 25), ou les indicateurs « back office », qui correspondent à des indicateurs non pérennes, car se référant à des dispositifs régionaux terminés, ou à des indicateurs de moyens, qui ont une faible portée de suivi.

Le CESER note que cette amélioration considérable de la dimension de suivi a été conduite en une année malgré des moyens humains restreints dédiés à l'élaboration de rapport annuel. Ce travail a permis d'affiner certains indicateurs de suivi, en se fondant sur des données complémentaires, afin d'en améliorer la qualité et de mieux correspondre aux objectifs fixés par Néo Terra.

L'Assemblée note enfin le soin apporté à la **présentation graphique des différents indicateurs**. Le recours à diverses formes (courbes, histogrammes, cartographie) facilite la lisibilité des résultats et va dans le bon sens pour faire de ce rapport un outil d'aide à la décision. À titre d'exemple, la carte présentant la répartition territoriale des maisons et centres de santé financés ou non par la Région⁴ montre la façon dont la Région contribue à l'accès aux soins. Cette carte pourrait être croisée avec celle concernant l'accessibilité potentielle localisée aux professionnels de santé, produites par le Pôle DATAR de la Région⁵.

2. Une attention particulière portée à la cohérence avec les schémas régionaux et les différentes démarches d'évaluation des moyens consacrés aux transitions

Le CESER note également l'attention portée à la recherche de mise en cohérence du rapport Néo Terra avec les grands schémas régionaux et les autres démarches d'évaluation des moyens consacrés aux transitions.

Si les objectifs mentionnés dans les tableaux de bord font référence aux objectifs de la feuille de route Néo Terra, ils correspondent parfois à des objectifs fixés dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), dans le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ou d'autres documents de planification régionaux. Ces correspondances ont été recherchées et sont parfois explicitement mentionnées.

Enfin, bien qu'il s'agisse d'un chantier de long terme et complexe, le CESER note la volonté de mettre en cohérence, à travers le rapport Néo Terra, les différentes démarches d'évaluation des moyens consacrés

² Rapport annuel Néo Terra 2026 sur 2025, p. 9.

³ Avis du CESER Nouvelle-Aquitaine, [Rapport Développement Durable Néo Terra 2025 sur 2024](#), octobre 2025.

⁴ Rapport Néo Terra 2026 sur 2025, p. 143.

⁵ DATAR Nouvelle-Aquitaine, « La Nouvelle-Aquitaine en 100 cartes », février 2024, p. 135-139, URL : [La Nouvelle-Aquitaine en 100 cartes | RESSOURCES TERRITORIALES NOUVELLE-AQUITAINE](#)

aux transitions, tels que le budget vert, la politique d'achats responsables de la Région, à travers le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), ou encore à travers la mise en œuvre des éco-socio-conditionnalités⁶.

Le CESER salue l'amélioration substantielle de la qualité du rapport, par rapport à l'année précédente, grâce à l'élaboration de tableaux de bord à la présentation soignée, en cohérence avec les préconisations de l'Assemblée en matière d'indicateurs de suivi.

La présentation rassure le CESER concernant l'approche régionale en matière de suivi de Néo Terra, dans la mesure où le rapport 2026 sur l'année 2025 témoigne d'une véritable volonté de lisibilité et d'amélioration constante du document.

Le CESER note également l'attention particulière portée à la mise en cohérence du rapport Néo Terra avec les schémas régionaux et les différentes démarches d'évaluation des moyens consacrés aux transitions.

La contribution du CESER pour faire du rapport Néo Terra un outil de pilotage de la feuille de route Néo Terra

L'Assemblée souhaite être associée à la démarche d'amélioration constante du rapport au cours de l'année qui suit et travailler en collaboration avec la Région afin de faire du rapport Néo Terra un outil de pilotage de la feuille de route Néo Terra. L'amélioration substantielle du rapport confirme la richesse et la pertinence d'un regard extérieur sur ce type de document. Dans cette logique, le CESER formule plusieurs préconisations.

1. Améliorer la lisibilité pluriannuelle des moyens alloués

Comme évoqué, le rapport Néo Terra valant RDD a pour objectif de dresser un bilan annuel et de proposer des pistes d'amélioration, pour contribuer au débat des orientations budgétaires et aider à la décision. Dans ce cadre, le CESER suggère de renforcer la lisibilité pluriannuelle des moyens alloués.

Le présent rapport expose un bilan global des moyens alloués⁷. Ce bilan global ne fait pas mention de l'évolution du nombre de dossiers et de leurs montants par rapport à l'année $n-1$ et depuis la mise en œuvre de la stratégie. En s'appuyant sur les données présentées lors des précédents rapports, le CESER constate **que la part des dossiers de subvention s'inscrivant dans les ambitions Néo Terra sur l'ensemble des dossiers de subvention a augmenté en 2024, du fait de l'extension du champ de la feuille de route en 2023, et reste stable en 2025**. Cependant, l'Assemblée note une **baisse des montants totaux de subvention** (Néo Terra et hors Néo Terra) depuis 2023, et une **baisse des montants totaux de subvention correspondant à Néo Terra entre 2024 et 2025** (de 1,24 milliards d'euros à 563 millions d'euros)⁸.

Pour autant, le CESER prend note du fait que ces montants correspondent aux **autorisations d'engagement et aux autorisations de paiement** votées en Commission permanente du Conseil régional au cours de l'année étudiée. Par définition, **les crédits autorisés n'ont pas forcément été consommés au cours de l'année étudiée et peuvent être consommés sur plusieurs années**. Si ces informations doivent donc être analysées avec précaution et nuance, l'Assemblée suggère d'explicitier ces précisions afin de renforcer la lisibilité pluriannuelle des moyens alloués à Néo Terra.

2. Améliorer les tableaux de bord pour renforcer le suivi des objectifs

L'élaboration de tableaux de bord constitue une amélioration notable du rapport. Pour en renforcer la portée, le CESER invite à **poursuivre le travail engagé concernant la correspondance entre les indicateurs présentés et les objectifs formulés dans la feuille de route Néo Terra et les grands schémas régionaux**. Malgré les efforts réalisés, **l'Assemblée relève plusieurs incohérences et lacunes**. Divers objectifs de Néo Terra ne peuvent être suivis à l'aide des indicateurs mobilisés actuellement. Dans la mesure où le CESER a dû analyser le document dans des délais très restreints, les exemples cités dans le présent avis se limitent aux ambitions 1 et 5.

⁶ Voir Rapport p. 17-24.

⁷ Région Nouvelle-Aquitaine, *Rapport Néo Terra 2026 sur l'année 2025*, p. 17.

⁸ Voir rapports annuels [2022 sur 2021](#) ; [2023 sur 2022](#) ; [2024 sur 2023](#) ; [2025 sur 2024](#).

Ambition 1 : Reconstituer les ressources naturelles pour l'avenir

La mise en correspondance des cibles et des indicateurs de suivi permet d'illustrer l'atteinte de certains objectifs fixés en matière de biodiversité, notamment **concernant le nombre d'hectares en maitrise foncière par le Conservatoire des Espaces Naturels**⁹. Cet indicateur augmente fortement depuis 2020. L'objectif fixé pour 2030 a ainsi déjà été atteint.

Concernant les zones humides, le rapport montre une tendance positive de forte augmentation de la surface cumulée de zones humides réhabilitées. Ces surfaces ont augmenté de 76 % entre 2023 et 2024 et 43 % entre 2024 et 2025. Pour autant, la feuille de route Néo Terra fixe un objectif de zéro destruction nette des zones humides. L'absence de mesure des surfaces détruites ne permet donc pas d'apprécier le bilan net entre destructions et restaurations.

Les indicateurs concernant l'eau sont globalement limités pour apprécier l'état d'avancement par rapport aux objectifs affichés. Aucun indicateur ne permet de rendre compte des objectifs fixant des trajectoires de sobriété de -10 % des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne d'ici 2030, de diminution de 50 % de la consommation d'eau dans l'industrie ou de diminution de 30 % de la consommation d'eau pour l'agriculture en période d'étiage¹⁰. Les indicateurs mobilisés renseignent sur les montants des prélèvements et non sur les montants des consommations.

En matière d'énergie, le rapport montre une augmentation du nombre de projets d'énergies renouvelables et le nombre cumulé de citoyens participant au capital des sociétés de ces projets. Si cette trajectoire correspond à un des sous-objectifs de Néo Terra, la feuille de route ambitionne également une diminution de 30 % des consommations énergétiques carbonées à l'horizon 2030 par rapport à 2010 et un objectif de 50 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique régional en 2030¹¹. Le premier objectif ne dispose pas d'indicateur de suivi. Le second figure en tant qu'indicateur de contexte, dans la mesure où l'atteinte de cet objectif ne dépend pas uniquement de l'action régionale. Pour autant, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique est de 30 % en 2025. Alors qu'elle augmente d'environ 1 à 3 points par an depuis 2020, il faudrait qu'elle augmente de 5 points par an en moyenne d'ici 2030 pour atteindre l'objectif.

La feuille de route Néo Terra fixe également un objectif de **30 % de gaz vert injecté** dans le réseau régional à l'horizon 2030, et 100 % à l'horizon 2050. Bien que la part de gaz vert constitue un des indicateurs de suivi et que l'objectif soit rappelé, l'analyse devrait souligner que cette part s'élève à 6,14 % en 2025 et que l'objectif fixé par Néo Terra semble difficilement atteignable¹². **Un des leviers régionaux repose sur le soutien aux projets de méthanisation**. Le rapport montre que ces derniers sont en constante augmentation, avec une accélération depuis 2023. Pour autant, au regard des objectifs fixés par la Région (200 méthaniseurs d'ici 2030), il faudrait en moyenne 50 nouveaux projets par an, et non un rythme d'augmentation d'environ 10 nouveaux projets par an, comme c'est le cas depuis 2023.

En matière de déchets, l'objectif fixé à 100 ressourceries et recycleries a déjà été atteint. Le nombre de plateformes de valorisation des déchets du secteur BTP est en constante augmentation et l'objectif est en voie d'être atteint. Pour autant, certains indicateurs ne disposent pas d'indicateurs de suivi (baisse de 30 % de la quantité de déchets plastiques traités par les recycleurs régionaux d'ici 2030, atteinte de 60 % de déchets ménagers et assimilés valorisés en 2030)¹³. Si ces objectifs ne dépendent pas uniquement de l'action régionale, leur suivi contribuerait à nourrir les réflexions de la Région concernant la mise en œuvre du plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), qui relève de sa compétence.

Ambition 5 : Se déplacer et habiter dans des territoires adaptés au changement climatique

Concernant les mobilités, les indicateurs mobilisés montrent des **tendances positives**¹⁴. La fréquentation des transports régionaux-TER en milliers de voyageurs par km est en augmentation de 46 % depuis 2019, malgré un ralentissement de cette hausse entre 2024 et 2025. L'offre de transport collectif régional en autocars interurbains est également en augmentation depuis 2019.

Pour autant, ces indicateurs ne correspondent pas précisément aux **objectifs fixés par la feuille de route**. Cette dernière ambitionne un développement de l'offre ferroviaire de + 8,2 % d'ici 2030, une augmentation de 20 % des passagers pour les cars régionaux, l'atteinte de 120 000 voyageurs par jour dans les TER et la mise en place progressive de 5 lignes supplémentaires de bus express pour contribuer aux déplacements domicile-travail et à la décongestion des villes¹⁵.

⁹ Région Nouvelle-Aquitaine, *Rapport Néo Terra 2026 sur l'année 2025*, p. 34.

¹⁰ Délibération du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine du 13 novembre 2023, « Néo Terra 2. Notre boussole commune », URL : [Néo Terra 2, la stratégie néo-aquitaine pour les transitions écologiques et sociales](#), p. 27.

¹¹ *Ibid*, p. 30.

¹² Région Nouvelle-Aquitaine, *Rapport Néo Terra 2026 sur l'année 2025*, *op. cit.*, p. 35.

¹³ « Néo Terra 2. Notre boussole commune », *op. cit.*, p. 33.

¹⁴ Région Nouvelle-Aquitaine, *Rapport Néo Terra 2026 sur l'année 2025*, *op. cit.*, p. 118.

¹⁵ « Néo Terra 2. Notre boussole commune », *op. cit.*, p. 81.

Par ailleurs, le **nombre cumulé d'autocars « verts »** dans la flotte interurbaine et scolaire régionale est en augmentation constante, avec une forte augmentation entre 2024 et 2025 (+ 574 cars, soit + 57 %). Pour autant, cet indicateur ne permet pas de mesurer les progrès réalisés par rapport à l'objectif fixé de 100 % des cars régionaux verdis d'ici 2030. Selon la feuille de route, cela représenterait 5 000 cars, alors que le nombre d'autocars verts dans la flotte s'élève à 1 575 en 2025. Il faudrait donc augmenter d'environ + 685 cars verdis par an d'ici 2030 pour atteindre l'objectif.

Préconisations pour renforcer la qualité des tableaux de bord

Ces incohérences entre les indicateurs et les objectifs chiffrés peuvent être dues à **l'absence de données** (ou l'absence de données annuelles). Le cas échéant, le CESER invite à expliciter ces éléments dans les paragraphes explicatifs et justifier le choix d'un autre indicateur, pour renforcer la lisibilité du suivi de la feuille de route. Par ailleurs, l'Assemblée incite le Conseil régional à **s'appuyer davantage sur ses partenaires**, tels que l'Agence régionale Énergie Climat (AREC), ou sur des acteurs de la société civile qui possèdent des données, afin de renforcer la correspondance entre ces indicateurs et les objectifs régionaux.

Le CESER formule également des préconisations afin de renforcer la portée des tableaux de bord :

- **Veiller à la précision des explications des tendances exposées.** Les paragraphes explicatifs qui accompagnent les graphiques et les cartes sont parfois limités dans leur portée de suivi. Dans divers cas, ces paragraphes exposent brièvement quelques progrès réalisés grâce à l'action régionale, sans rappeler explicitement la cible et les efforts qu'il reste à réaliser pour l'atteindre.
- **Renforcer le caractère nuancé des tableaux de bord en mettant davantage en relation les tendances positives** (conformes à la trajectoire nécessaire pour atteindre les objectifs fixés) et les **tendances plus mitigées, voire négatives par rapport aux objectifs**. Ces tableaux de bord constitueraient ainsi de véritables outils d'aide à la décision. Certains paragraphes mettent déjà en exergue des tendances qui s'éloignent de la trajectoire souhaitée. La synthèse des tableaux de bord ne réalise toutefois pas une mise en relation des différents indicateurs.
- **Avoir recourt avec plus de précaution aux indicateurs en nombre cumulé.** Le nombre cumulé permet de constater l'évolution d'un indicateur depuis 2019. Cette mesure peut toutefois occulter un ralentissement des progrès réalisés ou des dynamiques plus contrastées sur les dernières années.

L'analyse esquissée par le CESER à travers quelques exemples montre que la prise en compte de ces préconisations permettrait de faire du rapport Néo Terra un véritable outil de pilotage.

Concernant la grille des indicateurs en annexe, le CESER invite à :

- Mettre en évidence les dynamiques d'évolution de chaque indicateur (forte amélioration, amélioration moindre que l'année *n-1*, dégradation), à l'aide d'un code couleur, par exemple.
- Présenter les indicateurs de contexte et *back-office* par objectif, à la suite des indicateurs de suivi (et non pas par ambition), pour en faciliter la lecture.

Le CESER souhaite être associé à la démarche d'amélioration constante du rapport au cours de l'année qui suit et travailler en collaboration avec la Région afin de faire du rapport Néo Terra un outil de pilotage de la feuille de route Néo Terra.

Conformément à cette logique, l'Assemblée invite la Région à améliorer la lisibilité pluriannuelle des moyens alloués à la mise en œuvre de la feuille de route Néo Terra.

Afin de renforcer la portée des tableaux de bord, le CESER invite à poursuivre le travail engagé concernant la correspondance entre les indicateurs de suivi et les objectifs formulés dans la feuille de route Néo Terra. L'Assemblée relève encore des incohérences en la matière. Le CESER suggère à la Région d'explicitier le recours aux indicateurs choisis et de s'appuyer davantage sur ses partenaires pour renforcer cette correspondance.

L'Assemblée formule diverses préconisations visant à renforcer la portée des tableaux de bord, en renforçant notamment l'approche nuancée, pour chaque objectif, entre les tendances positives, mitigées et négatives observées par rapport aux objectifs fixés.

Un questionnement sur la portée des rapports annuels Néo Terra et sur le devenir de la feuille de route Néo Terra

À l'issue de son analyse, le CESER questionne la portée des rapports annuels Néo Terra et le devenir de la feuille de route Néo Terra.

La présente version du rapport répond aux obligations réglementaires, qui imposent la réalisation d'un bilan global en matière de développement durable. **Pour autant, la temporalité de présentation de ces rapports annuels interroge.** Ces rapports sont présentés « préalablement aux débats sur le projet de budget ». Or, de fait, ces rapports annuels et les orientations budgétaires sont présentés simultanément lors de la même séance plénière du Conseil régional. Au vu de la quantité des informations recueillies dans les rapports annuels et de leur portée, **il conviendrait que cette présentation intervienne en amont.** Cette présentation en amont permettrait également au CESER de mieux s'approprier le document. Compte tenu des délais retreints dans lesquels le CESER a dû analyser le document, le présent avis s'est limité à l'analyse des faits marquants de 2025 et des tableaux de bord. Une analyse fine des exemples mobilisés dans le rapport serait nécessaire. Pour autant, le CESER est conscient de la difficulté que représenterait une présentation plus précoce en matière de collecte de données et d'élaboration du rapport, alors que les moyens humains dédiés s'avèrent très restreints.

Par ailleurs, la Région Nouvelle-Aquitaine a la singularité d'avoir adopté une stratégie régionale qui fixe des orientations régionales en matière de transition écologique, tout en articulant l'enjeu des transitions aux enjeux sociaux et économiques. Dans ce cadre, le rapport Néo Terra valant RDD prend une portée singulière de suivi de cette stratégie régionale. **Or, compte tenu des incohérences soulevées, le CESER questionne la formulation des objectifs de cette feuille de route, la capacité de la Région à en assurer le suivi et sa capacité à les atteindre, pour plusieurs raisons.** Le dérèglement climatique connaît une accélération et les effets des changements climatiques sont de plus en plus visibles sur le territoire néo-aquitain, ce qui renforce l'urgence régionale en matière d'atténuation et d'adaptation. Pour autant, la Région fait face à d'importantes contraintes budgétaires, notamment liées au désengagement de l'État sur plusieurs de ses compétences et à son autonomie financière en pratique limitée, comme l'a montré le CESER dans une récente contribution. Enfin, les objectifs fixés dans la feuille de route dépassent souvent largement les compétences régionales¹⁶. **Leur élaboration ne semble pas avoir été accompagnée d'une anticipation suffisante de leurs outils de mesure et de la capacité à suivre leur état d'avancement, comme l'avait pourtant souligné le CESER dans son avis sur la feuille de route**¹⁷.

Ce contexte interroge ainsi la portée de la feuille de route Néo Terra et des rapports annuels. Il renforce la nécessité de faire de ces rapports des outils de pilotage de l'action régionale. Pour ce faire, le CESER réitère sa préconisation visant à constituer deux documents distincts :

- **Un document de valorisation des actions menées**, moins volumineux et plus accessible au grand public, dans un format numérique interactif à plusieurs niveaux de lecture.
- **Un document de suivi et d'aide à la décision.**

Ce second document constituerait un outil de pilotage précieux pour les élu.es régionaux et les services. Il permettrait de suivre l'état d'avancement des politiques régionales par rapport aux objectifs fixés dans la stratégie Néo Terra et de mettre en évidence la cohérence des politiques entre elles, la manière dont elles interagissent et peuvent constituer des leviers d'un secteur à l'autre, conformément à une approche de transversalité et de décloisonnement des politiques publiques.

Cet outil de pilotage représenterait également un levier démocratique important, vis-à-vis du CESER et de l'ensemble des citoyens et des citoyennes, permettant de rendre compte de manière transparente et nuancée de l'état d'avancement des politiques régionales par rapport aux objectifs affichés. Ce renforcement du principe de redevabilité s'avère primordial dans un contexte de remise en question de la légitimité de l'action publique, comme l'a montré le récent rapport du CESER sur les cahiers de doléances¹⁸.

¹⁶ Contribution du CESER, « "Financer l'action régionale : l'évolution de la capacité financière de la région Nouvelle-Aquitaine au regard de l'exercice de ses compétences", juin 2026, URL : [202607 Contribution Finances Complete web.pdf](#)

¹⁷ Avis du CESER, « Néo Terra, le déploiement des solutions pour toutes et tous », Séance plénière du 7 novembre 2023, URL : [2023_11_07 Avis NeoTerra.pdf](#)

¹⁸ Rapport du CESER, « Vivre dignement : les cahiers de doléances exigent toujours une réponse », mars 2026, URL : [Ceser Nouvelle-Aquitaine](#)

Le CESER questionne la temporalité de présentation des rapports annuels Néo Terra, qui n'ont en l'état qu'une portée limitée sur le débat des orientations budgétaires. Pour autant, une présentation en amont de ce rapport pose des questions de moyens techniques (collectes des données) et humains, dont l'Assemblée est consciente.

Compte tenu du contexte récent et des incohérences soulevées dans le rapport, le CESER questionne la formulation des objectifs de cette feuille de route, la capacité de la Région à en assurer le suivi et sa capacité à les atteindre, pour plusieurs raisons. Alors que le changement climatique s'accélère, la Région doit faire face à d'importantes contraintes budgétaires et se resserrer sur ses compétences propres, notamment en raison d'une autonomie financière relative et du désengagement de l'État sur diverses compétences partagées.

Dans ce contexte, le CESER invite à faire des rapports annuels Néo Terra des outils de pilotage de la feuille de route en réalisant deux documents distincts : un document de valorisation et un document de suivi plus technique. Ce second document constituerait à la fois un apport pour les élus régionaux et les services, et permettrait également de mieux rendre compte de l'action régionale auprès du CESER et de l'ensemble des citoyens et des citoyennes.



Proposition de la commission B « Evaluation des politiques publiques »

Président : Patrick MERIAN, Rapporteur : Christian CHASSERIAUD

Avec les contributions des commissions :

Commission 3 « Environnement »

Président : Hervé PINEAUD, Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ



Vote sur l'avis du CESER

« Rapport Néo Terra 2026 portant sur l'année 2025, valant rapport Développement Durable de la Région Nouvelle-Aquitaine »

163 votants

163 pour

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN

Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine